



Section Bourgogne



Bourgogne

Dallas, ton univers est pitoyable !

A peine quelques semaines après une audience censée éclaircir un dossier particulièrement opaque, audience au cours de laquelle le DR avait fait son mea culpa sur une com' défailante et promis une transparence sans faille, l'administration est vite retournée à ses vieux travers.

Alors qu'il y a encore de nombreux points à régler, et pas des moindres comme par exemple les « bureaux-vitrines » en façade pour lesquels aucune ventilation n'est prévue, afin de rendre les locaux compatibles avec une occupation normale par des services douaniers, l'administration vient de décider autoritairement que le CRD déménagerait le 5 Mars, quelque soit l'avancement des travaux.

Et ce, en pleine période de congés scolaires alors que la moitié des agents seront absents.

Et que lors de l'audience du 31 Janvier, il avait été assuré que celui-ci se ferait si possible à la rentrée scolaire, afin de permettre à tous d'être présents afin de perturber le moins possible la continuité du service public.

Prise une nouvelle fois en l'absence de toute concertation notamment avec les représentants du personnel, cette **décision est totalement inadmissible et nécessite une réponse forte.** Tout cela alors que nous apprenons dans le même temps que les locaux actuels du CRD doivent être libérés seulement pour le 15 Mars, ce qui aurait permis largement un déménagement le 12.... Sans oublier qu'il n'y a aucun occupant prévu derrière.

Aucune fermeture du bureau n'est prévue pour le déménagement et l'installation dans les nouveaux locaux au détriment de la sécurité des usagers qui se retrouveront le lundi 5 au matin au milieu des cartons.

Mais le calendrier ne serait rien si au moins les agents avaient l'assurance d'intégrer des locaux offrant toute garantie leur permettant d'exercer quotidiennement leurs missions dans les meilleurs conditions de confort et de sécurité.

Or rien n'est moins sur depuis que l'Inspection Hygiène et Sécurité s'est vu refuser par le DR une seconde visite des locaux compte tenu des nombreuses demandes entre autres de mise aux normes des installations (électricité, climatisations...). **Et pourquoi ce refus ?**

Pour des raisons.... de sécurité !!!!

Sécurité qui empêche ainsi l'IHS d'inspecter les locaux mais qui par contre ne pose aucun problème pour que les agents les intègrent au plus vite !!!!

Voilà en tout cas qui dispense ces derniers d'alerter leur hiérarchie, l'administration s'en chargeant elle même ! Aussi, en l'absence de certificat de conformité et de non dangerosité dûment attesté par les représentants du personnel, nous conseillons à tous les agents du CRD d'exercer leur droit de retrait lequel permet « à chaque agent de se retirer d'une situation de travail dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé ». Il est rappelé que l'autorité administrative ne peut demander à l'agent de reprendre son activité dans une situation de travail où persiste un tel danger et qu'aucune sanction ni retenue ne saurait être exercée dans ce cadre (*article 5-6 du décret n°82-453 relatif à la sécurité du travail dans la fonction publique*).

Voilà qui en dit long sur l'état du projet où les premiers devis faisaient état de montants peu élevés pour les opérations de rénovation de locaux aux normes de construction d'il y a 40 ans !

Mais surtout sur la considération d'une administration pour son personnel uniquement compris en termes de coûts qu'il s'agit d'alléger le plus possible.

Nous exigeons au moins la tenue immédiate d'un CTPL sur ce sujet et appelons les personnels à se mobiliser afin, sur ce sujet comme pour tous les autres, d'instaurer le rapport de force nécessaire pour d'obtenir des moyens et des conditions de travail décentes, ce qui est pour le moins le minimum !!!!!